

CODE ÉTHIQUE MINITUBES

Préambule

Depuis sa création, **Minitubes** s'est construite sur des valeurs fortes : respect, exigence technique, engagement collectif et responsabilité.

En tant qu'entreprise industrielle spécialisée dans les composants tubulaires de haute précision destinés à des secteurs critiques tels que le **Médical, la Défense, la Chromatographie et les Sciences de la Vie**, nous reconnaissons notre responsabilité envers nos collaborateurs, nos partenaires, nos clients, et la société dans son ensemble.

Ce **Code de Conduite** formalise nos engagements éthiques, sociaux et environnementaux.

Il constitue un **référentiel commun** pour tous les collaborateurs de Minitubes, ainsi que pour nos **fournisseurs, sous-traitants et partenaires commerciaux**.

Il s'appuie sur :

- Les **10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies**,
- Les **conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)**,
- Les **critères du Workplace Conditions Assessment (WCA)**,
- Et les standards internationaux tels que **ISO 9001**

1. Droits de l'Homme et conditions de travail

1.1 Respect des droits fondamentaux

Minitubes soutient et respecte la protection des droits de l'homme tels que définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Aucune tolérance n'est admise à l'égard d'actes portant atteinte à la dignité, la liberté ou la sécurité des personnes.

1.2 Interdiction du travail forcé et de la traite des êtres humains

Aucun salarié ne doit être contraint à travailler sous la menace ou la coercition.

Les collaborateurs doivent être libres de quitter leur emploi avec un préavis raisonnable.

1.3 Interdiction du travail des enfants

Minitubes interdit formellement l'emploi de mineurs n'ayant pas atteint l'âge minimum légal pour travailler.

Des procédures de vérification d'âge sont mises en place.

1.4 Non-discrimination et égalité des chances

Minitubes s'engage à offrir à tous les collaborateurs les mêmes opportunités d'emploi et de développement, sans distinction de :

sexe, origine, religion, nationalité, orientation sexuelle, identité de genre, âge, handicap, opinions politiques, ou tout autre critère protégé.

Les décisions en matière d'embauche, de rémunération, de formation et d'évolution professionnelle reposent uniquement sur les compétences et la performance.

1.5 Harcèlement, respect et dignité

Tout comportement abusif, harcelant ou discriminatoire est interdit.

Minitubes favorise un environnement de travail fondé sur la bienveillance, la coopération, la confiance et le respect mutuel.

Des dispositifs confidentiels de signalement et de médiation sont mis à disposition.

1.6 Liberté d'association et négociation collective

Les salariés ont le droit de s'organiser librement et de participer à des instances représentatives.

Minitubes s'engage à respecter les décisions collectives issues du dialogue social et à maintenir une communication ouverte avec ses équipes.

2. Santé, sécurité et bien-être au travail

La sécurité est une **valeur fondamentale** chez Minitubes.

Nous nous engageons à :

- Garantir un environnement de travail propre, sécurisé et ergonomique,
- Identifier et prévenir les risques professionnels,
- Fournir et entretenir les équipements de protection individuelle (EPI),
- Former régulièrement l'ensemble du personnel aux bonnes pratiques de sécurité,
- Analyser chaque incident pour en tirer des actions correctives durables,
- Promouvoir la santé physique et mentale au travail,
- Favoriser un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Chaque collaborateur a le devoir de contribuer à la sécurité collective en respectant les règles et en signalant tout danger potentiel.

3. Environnement et durabilité

Minitubes reconnaît la nécessité d'intégrer la protection de l'environnement au cœur de ses activités.

Nous nous engageons à :

- **Respecter toutes les lois et réglementations environnementales** applicables,
- **Prévenir la pollution** et limiter les émissions, rejets et déchets,
- **Optimiser la consommation d'énergie, d'eau et de matières premières,**
- **Favoriser le recyclage et la valorisation** des déchets industriels,
- **Concevoir des procédés plus propres et plus sobres,**
- **Sensibiliser** l'ensemble des collaborateurs aux éco-gestes,

- **Intégrer les critères environnementaux** dans le choix de nos partenaires et fournisseurs.

Notre ambition est d'évoluer vers une **économie circulaire** et un **bilan carbone maîtrisé**.

4. Éthique et intégrité dans les affaires

4.1 Lutte contre la corruption et les pratiques déloyales

Minitubes applique une politique de tolérance zéro envers la corruption, les pots-de-vin et les cadeaux d'affaires excessifs.

Aucun collaborateur ne doit solliciter ni accepter d'avantage personnel en lien avec ses fonctions.

4.2 Conflits d'intérêts

Les collaborateurs doivent signaler toute situation susceptible de compromettre leur impartialité.

Les décisions professionnelles doivent être prises dans l'intérêt exclusif de Minitubes.

4.3 Confidentialité et protection des données

Les informations techniques, commerciales ou personnelles doivent être protégées. Minitubes veille au respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

4.4 Concurrence loyale

Minitubes agit avec équité et transparence vis-à-vis de ses clients, concurrents et partenaires, dans le respect des lois sur la concurrence.

5. Chaîne d'approvisionnement responsable

Minitubes attend de ses fournisseurs et partenaires qu'ils appliquent les mêmes principes que ceux énoncés dans ce Code.

Ils doivent :

- Garantir des conditions de travail sûres et équitables,
- Interdire le travail forcé et le travail des enfants,
- Respecter les droits humains,
- Réduire leur empreinte environnementale,
- Coopérer en cas d'audits ou d'évaluations éthiques

Le non-respect de ces engagements peut entraîner la **suspension ou la rupture du partenariat**.

6. Engagement envers la société et le territoire

Minitubes agit en acteur responsable dans ses communautés locales :

- En créant de l'emploi durable et qualifié,
- En soutenant la **formation, l'apprentissage et la transmission du savoir-faire**,
- En favorisant les **filières industrielles locales**,

- En encourageant l'innovation au service de la santé, de la sécurité et de la performance durable,
- En soutenant les initiatives sociales et éducatives locales.

7. Conclusion

En adoptant ce Code, Minitubes affirme sa volonté de :

- Concilier performance industrielle et responsabilité sociétale,
- Promouvoir des relations fondées sur la transparence, la confiance et la durabilité,
- Faire de l'éthique et de la responsabilité des leviers de croissance à long terme.

Chaque collaborateur est un ambassadeur des valeurs de Minitubes.

Ce Code est la base de notre engagement collectif pour une industrie plus humaine, plus sûre et plus durable.

La Direction